



RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

S²LO

ID : 038-213804420-20230609-2309ELECSENATOR-DE

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

OBJET : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ELECTIONS SENATORIALES

RAPPORTEUR : Stéphane GUSMEROLI

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 05 Juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SÉANCE : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique CABROL

PRESENTS : Mmes Dominique CABROL, Christine DUMESTRE, Claire GARCIN MARROU, Jeanne GERONDEAU, Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Guy BECLE-BERLAND, Alain BIACHE, Eric DAVIAUD, Yves GUERPILLON, Bruno MONTAGNAT.

ABSENTS EXCUSÉS ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Cécile LASIO (pouvoir à Stéphane GUSMEROLI) ; Olivier JEANTET (pouvoir à Dominique CABROL) ; Rudi LECAT (pouvoir à Bruno MONTAGNAT) ; Sylvie BRUN (pouvoir à Yves GUERPILLON)

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code électoral et notamment ses articles R131, L.288, L.289, R137 et suivants ;

Vu le CGCT, et notamment ses articles L2121-15 à L2121-26 et L2122-17

Vu le décret n° 2023-257 du 06 Avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs dans les départements de la série n° 1 figurant au tableau n° 5 annexé au code électoral.

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2023-05-25-00008 du 2 Mai 2023 fixant les modalités de désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection des sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2023.

Composition du bureau électoral :

M. Stéphane GUSMEROLI, Maire et président de séance, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de :

- Yves GUERPILLON
- Guy BECLE BERLAND
- Fabienne SAUGE MOLLARET
- Claire GARCIN MARROU

Election des délégués et suppléants

Le Conseil municipal de Saint Pierre de Chartreuse doit élire 3 délégués et 3 suppléants. Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux. Le vote est organisé à bulletin secret, selon le mode de scrutin majoritaire à deux tours.

a. Elections des délégués sénatoriaux :

Sont candidats pour être délégués sénatoriaux :

- Olivier JEANTET
- Jeanne GERONDEAU
- Eric DAVIAUD
- Yves GUERPILLON

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le



ID : 038-213804420-20230609-2309ELECSENATOR-DE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Décision du conseil municipal :

- DAVIAUD Eric : 14 voix
- GERONDEAU Jeanne : 11 voix
- JEANTET Olivier : 10 voix

Sont élus délégués : DAVIAUD Eric, GERONDEAU Jeanne, JEANTET Olivier.

b. Elections des suppléants sénatoriaux :

Sont candidats pour être suppléants sénatoriaux :

- GUERPILLON Yves
- BECLE BERLAND Guy
- MONTAGNAT Bruno

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Décision du conseil municipal :

- MONTAGNAT Bruno : 15 voix
- BECLE BERLAND Guy : 15 voix
- GUERPILLON Yves : 12 voix

Sont élus suppléants : MONTAGNAT Bruno, BECLE BERLAND Guy, MONTANGNAT Bruno.

Pour extrait conforme
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en Préfecture, et sa
publication le 12 Juin 2023
Le Maire,

